



L'Agence Régionale de Santé La Réunion engage en 2022 l'écriture du nouveau Projet Régional de Santé qui sera adopté fin octobre 2023.

Ce Projet Régional de Santé couvrira la période 2023-2033 et définira, pour les 10 prochaines années, les orientations et actions prioritaires pour améliorer la santé des réunionnais. Il se composera de plusieurs documents :

- Un cadre d'orientation stratégique, fixant à 10 ans, les priorités d'amélioration de la santé et de lutte contre les inégalités de santé à La Réunion
- Un schéma régional de santé, définissant sur les 5 prochaines années, les actions retenues pour répondre à cette ambition ; ce schéma comportera les cibles d'évolution de l'offre de soins hospitalières, mais aussi les objectifs relatifs à la prévention, aux soins de ville, aux accompagnements médico-sociaux, à la formation et au développement des professions de santé, à la coopération entre les acteurs de la santé, et à l'ensemble des conditions de vie qui font, au quotidien, la santé de chacun.
- Un Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies.

L'élaboration du PRS repose sur une démarche participative, ouverte à l'ensemble des acteurs et professionnels de la santé, des élus, des administrations et institutions de l'État et des collectivités locales, et des citoyens.

Plusieurs consultations seront ainsi ouvertes dans les 18 prochains mois afin de recueillir les analyses, propositions et avis.

Définir les priorités d'action en santé pour 10 ans suppose d'abord de partager les connaissances et données disponibles au travers d'un état des lieux. A ce titre, l'ARS met à la disposition de tous, **deux types de documents** :

-Un bilan du Projet Régional de Santé actuellement en vigueur : ce bilan qui couvre la période 2018-2021 se compose d'une synthèse des principales réalisations, d'un état des indicateurs initialement retenus pour évaluer la portée des politiques de santé, d'une présentation détaillée des actions mises en œuvre pour chacune des orientations stratégiques alors retenues (bilan des feuilles de route annuelles) et d'un **bilan de l'offre sanitaire** et médico sociale.

-Un portrait socio-sanitaire de La Réunion, rendant compte des principales données et statistiques permettant d'approcher l'état de santé des réunionnais et la situation de l'offre de santé. Ce portrait, réalisé avec le concours de l'Observatoire Régional de la Santé La Réunion (ORS), comportent de nombreux renvois à des études et à des tableaux de bord plus détaillés sur chacune des thématiques abordées.

Etat des lieux des implantations d'activité de soins et d'équipements matériels lourds sur la période 1er janvier 2018 - 1er juin 2022

Selon les termes de l'article D6121-6 du CSP, les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) qui sont précisés par le schéma régional de santé portent sur les activités de soins et les équipements matériels lourds définis respectivement à l'article R. 6122-25 et R. 6122-26.

Les activités de soins définies à l'article R6122-25 du code de la santé publique :

1° Médecine ;	13° Activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie ;
2° Chirurgie ;	14° Médecine d'urgence ;
3° Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimat° néonatale ;	15° Réanimation ;
4° Psychiatrie ;	16° Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale ;
5° Soins de suite et de réadaptation ;	17° Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités biologiques de diagnostic prénatal ;
6° (Abrogé) ;	18° Traitement du cancer ;
7° Soins de longue durée ;	19° Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou
8° Greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques ;	identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales.
9° Traitement des grands brûlés ;	
10° Chirurgie cardiaque ;	
11° Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie ;	
12° Neurochirurgie ;	

Les équipements matériels lourds définis à l'article R6122-26 du code de la santé publique :

- | |
|--|
| 1° Caméra à scintillation munie ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographe à émissions, caméra à positons ; |
| 2° Appareil d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique ; |

3° Scanographe à utilisation médicale ;
4° Caisson hyperbare ;
5° Cyclotron à utilisation médicale.

Activité de soins n° 01 : Médecine

Bilan Quantitatif de l'Offre de Soins (BQOS)

Hospitalisation complète et hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit*

ZONES DE PROXIMITE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017		IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1 ^{er} juin 2022		OQOS IMPLANTATIONS CIBLES 2023		Implantations possibles
	FORMES D'EXERCICE		FORMES D'EXERCICE		FORMES D'EXERCICE		
	Hospitalisation complète	Hospitalisation partielle	Hospitalisation complète	Hospitalisation partielle	Hospitalisation complète	Hospitalisation partielle	
LA REUNION - NORD	2	2	2	2	2	2	0
LA REUNION - OUEST*	2	1	2	2	2	2	0
LA REUNION - SUD	4	4	4	4	2 (-2)	2 (-2)	0
LA REUNION - EST	1	1	1	1	1	1	0

(*) Les formes d'hospitalisation complète et d'hospitalisation de jour sont mises en œuvre sur les mêmes implantations sans dédoublement.

Activité de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile**

ZONES DE PROXIMITE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1 ^{er} juin 2022	OQOS IMPLANTATIONS CIBLES 2023	Implantations possibles
LA REUNION - NORD	1	1	1	0
LA REUNION - OUEST	1	1	1	0
LA REUNION - SUD	0	0	0	0
LA REUNION - EST	0	0	0	0

(**) Les implantations dénombrées sont comptabilisées sur la zone dont relève le siège social de chaque entité juridique détentrice de l'autorisation. Elles ont vocation à couvrir l'ensemble du territoire de l'île.

Les autorisations en vigueur par établissement au 1^{er} juin 2022

ZONE DE PROXIMITE	Raison sociale ET d'implantation	01 Médecine	
		Hospitalisation complète	Hospitalisation partielle
LA REUNON-NORD	CHU SITE FELIX GUYON (SAINT DENIS)	1	1
LA REUNON-NORD	CLINIQUE STE-CLOTILDE	1	1
		2	2
LA REUNON-OUEST	CH OUEST REUNION	1	1
LA REUNON-OUEST	INSTITUT ROBERT DEBRE	1	1
		2	2
LA REUNON-SUD	CHU SITE SUD (SAINT PIERRE)	1	1
LA REUNON-SUD	CHU SITE SUD (SAINT LOUIS)	1	1
LA REUNON-SUD	CHU SITE SUD (SAINT JOSEPH)	1	1
LA REUNON-SUD	CHU SITE SUD (CILAOS)	1	1
		4	4
LA REUNON-EST	GHER (SAINT-BENOIT)	1	1
		1	1

ZONE DE PROXIMITE	Siège social de l'entité juridique détentrice de l'autorisation	HAD
LA REUNON-NORD	HAD NORD (STE CLOTILDE) ASDR	1
		1
LA REUNON-OUEST	ARAR HAD OUEST	1
		1

Evolution des autorisations* sur la période 1er janvier 2018 - 1er juin 2022

(*) Les autorisations, les non renouvellements d'autorisation, les retraits d'autorisation et les caducités constatées

- **SARL INSTITUT ROBERT DEBRE** : autorisation d'activité de soins de médecine en hospitalisation à temps partiel dans la zone de proximité Ouest. Non mise en œuvre

Activité de soins n° 02 : Chirurgie

Bilan Quantitatif de l'Offre de Soins (BQOS)

Activité de soins n° 02 : Chirurgie

ZONES DE PROXIMITE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017		IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1 ^{er} juin 2022		OQOS IMPLANTATIONS CIBLES 2023		Implantations possibles
	FORMES D'EXERCICE		FORMES D'EXERCICE		FORMES D'EXERCICE		
	Hospitalisation complète	Chirurgie ambulatoire	Hospitalisation complète	Chirurgie ambulatoire	Hospitalisation complète	Chirurgie ambulatoire	
LA REUNION - NORD	3	3	3	3	3	3	0
LA REUNION - OUEST	2	3	2	3	2	3	0
LA REUNION - SUD	2	2	2	2	2	2	0
LA REUNION - EST	1	1	1	1	1	1	0

Les autorisations en vigueur par établissement au 1^{er} juin 2022

ZONE DE PROXIMITE	Raison sociale ET d'implantation	02 Chirurgie	
		Hospitalisation complète	Chirurgie ambulatoire
LA REUNON-NORD	CHU SITE FELIX GUYON (SAINT DENIS)	1	1
LA REUNON-NORD	CLINIQUE STE-CLOTILDE	1	1
LA REUNON-NORD	CLINIQUE SAINT VINCENT	1	1
		3	3
LA REUNON-OUEST	CH OUEST REUNION	1	1
LA REUNON-OUEST	CLINIQUE LES ORCHIDEES	1	1
LA REUNON-OUEST	CLINIQUE AVICENNE		1
		2	3
LA REUNON-SUD	CHU SITE SUD (SAINT PIERRE)	1	1
LA REUNON-SUD	CLINIQUE DURIEUX	1	1
		2	2
LA REUNON-EST	GHER (SAINT-BENOIT)	1	1
		1	1

Evolution des autorisations* sur la période 1er janvier 2018 - 1er juin 2022

(*) Les autorisations, les non renouvellements d'autorisation, les retraits d'autorisation et les caducités constatées

Pas d'évolution d'autorisation sur la période.

Activité de soins n° 03 :**Activité de soins de gynécologie, obstétrique, néonatalogie et réanimation néonatale****Bilan Quantitatif de l'Offre de Soins (BQOS)**

Activité de soins n° 03 :
Activité de soins de gynécologie, obstétrique, néonatalogie
et réanimation néonatale

ZONES DE PROXIMITE	MODALITES D'EXERCICE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1 ^{er} juin 2022	OQOS - IMPLANTATIONS CIBLES 2023		Implantations possibles
				MINI	MAXI	
LA REUNION NORD	Unité d'obstétrique	0	0	0	0	0
	Unités d'obstétrique et unités de néonatalogie sans soins intensifs	1	1	1	1	0
	Unités d'obstétrique et unités de néonatalogie avec soins intensifs	0	0	0	0	0
	Unités d'obstétrique et unités de néonatalogie avec réanimation	1	1	1	1	0
LA REUNION OUEST	Unité d'obstétrique	0	0	0	0	0
	Unités d'obstétrique et unités de néonatalogie sans soins intensifs	1	1	1	1	0
	Unités d'obstétrique et unités de néonatalogie avec soins intensifs	1	1	1	1	0
	Unités d'obstétrique et unités de néonatalogie avec réanimation	0	0	0	0	0
LA REUNION SUD	Unité d'obstétrique	1	1	1	1	0
	Unités d'obstétrique et unités de néonatalogie sans soins intensifs	0	0	0	0	0
	Unités d'obstétrique et unités de néonatalogie avec soins intensifs	0	0	0	0	0
	Unités d'obstétrique et unités de néonatalogie avec réanimation	1	1	1	1	0
LA REUNION EST	Unité d'obstétrique	0	0	0	0	0
	Unités d'obstétrique et unités de néonatalogie sans soins intensifs	1	1	1	1	0
	Unités d'obstétrique et unités de néonatalogie avec soins intensifs	0	0	0	0	0
	Unités d'obstétrique et unités de néonatalogie avec réanimation	0	0	0	0	0

Les autorisations en vigueur par établissement au 1^{er} juin 2022

ZONES DE PROXIMITE	Raison sociale ET d'implantation	Périnatalité			
		Obstétrique	Néonatalogie	Néonat+ Soins intensifs.	Réa néonatale
LA REUNON-NORD	CHU SITE FELIX GUYON (SAINT DENIS)	1	1	1	1
LA REUNON-NORD	CLINIQUE STE-CLOTILDE	1	1	1	1
		2	2	2	2
LA REUNON-OUEST	CH OUEST REUNION	1	1	1	1
LA REUNON-OUEST	CLINIQUE JEANNE D'ARC	1	1	1	1
		2	2	2	2
LA REUNON-SUD	CHU SITE SUD (SAINT PIERRE)	1	1	1	1
LA REUNON-SUD	CLINIQUE DURIEUX	1	1	1	1
		2	2	2	2
LA REUNON-EST	GHER (SAINT-BENOIT)	1	1	1	1
		1	1	0	0

Evolution des autorisations* sur la période 1er janvier 2018 - 1er juin 2022

(* Les autorisations, les non renouvellements d'autorisation, les retraits d'autorisation et les caducités constatées)

Pas d'évolution d'autorisation sur la période.

Activité de soins n°04 : Psychiatrie

Bilan Quantitatif de l'Offre de Soins (BQOS)

Psychiatrie générale

ZONES DE PROXIMITE	MODALITES D'EXERCICE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1 ^{er} juin 2022	OQOS - IMPLANTATIONS CIBLES 2023		Implantations possibles***
				MINI	MAXI	
LA REUNION NORD	Structures d'hospitalisation complète* §	0	0	0	0	0
	Structures d'hospitalisation de jour §	2	1	1	1	0
	Structures d'hospitalisation de nuit** §	0	0	0	0	0
	Services de placement familial thérapeutique	0	1	1	1	0
	Appartements thérapeutiques	0	0	0	1 (+1)	1
	Centres de crise	1	1	1	1	0
	Centres de postcure psychiatrique	0	0	0	0	0
LA REUNION OUEST	Structures d'hospitalisation complète	2	2	2	2	0
	Structures d'hospitalisation de jour	4	2	2	2	0
	Structures d'hospitalisation de nuit**	1	1	1	2 (+1)	1
	Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	1	0
	Appartements thérapeutiques	1	1	1	1	0
	Centres de crise	1	1	1	1	0
	Centres de postcure psychiatrique	0	0	0	0	0
LA REUNION SUD	Structures d'hospitalisation complète	2	2	2	2	0
	Structures d'hospitalisation de jour	6	6	6	6	0
	Structures d'hospitalisation de nuit**	1	1	1	2 (+1)	1
	Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	2 (+1)	1
	Appartements thérapeutiques	0	0	0	1 (+1)	1
	Centres de crise	1	1	1	1	0
	Centres de postcure psychiatrique	0	0	0	0	0
LA REUNION EST	Structures d'hospitalisation complète* §	1	2	2	2	0
	Structures d'hospitalisation de jour §	1	2	2	2	0
	Structures d'hospitalisation de nuit** §	0	1	1	2 (+1)	1
	Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	1	1
	Appartements thérapeutiques	0	0	0	1 (+1)	1
	Centres de crise	0	0	0	0	0
	Centres de postcure psychiatrique	0	0	0	0	0

* Pour la zone Nord, les lits d'hospitalisation restent localisés sur le site Ouest (Cambaie) de l'EPSMR, la distance kilométrique et la perspective de la nouvelle route du littoral ne justifiant pas une relocalisation.

** L'hospitalisation de nuit est à réaliser au sein d'implantation d'hospitalisation complète.

*** A La Réunion, les nouvelles autorisations d'hospitalisation de jour et d'hospitalisation de nuit, en psychiatrie adultes devront être délivrées sur des implantations d'hospitalisation complète.

(§) Les augmentations d'hospitalisation complète, d'hospitalisation de jour et d'hospitalisation de nuit sur les zones de proximité La Réunion Nord et La Réunion Est sont alternatives l'une de l'autre.

Mise à jour des OQOS implantations cibles 2023 suite à décision d'autorisation n° 38/ARS/2019 du 26 mars 2019 accordant à l'EURL Clinique Les Flamboyants Est l'autorisation d'activité de Soins de Psychiatrie pour les modalités de psychiatrie générale et de psychiatrie infanto-juvénile en hospitalisation complète, en hospitalisation à temps partiel de jour, et en hospitalisation à temps partiel de nuit dans la zone de proximité Est.

Psychiatrie infanto-juvénile

ZONES DE PROXIMITE	MODALITES D'EXERCICE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1 ^{er} juin 2022	OQOS - IMPLANTATIONS CIBLES 2023		Implantations possibles*
				MINI	MAXI	
LA REUNION NORD	Structures d'hospitalisation complète	0	0	0	0	0
	Structures d'hospitalisation de jour	2	2	2	2	0
	Structures d'hospitalisation de nuit	0	0	0	0	0
	Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	1	0
	Appartements thérapeutiques	0	0	0	0	0
	Centres de crise	0	0	0	0	0
LA REUNION OUEST	Structures d'hospitalisation complète	1	2	2	2	0
	Structures d'hospitalisation de jour	2	3	3	3	0
	Structures d'hospitalisation de nuit	0	1	1	1	0
	Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	1	0
	Appartements thérapeutiques	0	0	0	0	0
	Centres de crise	0	0	0	0	0
LA REUNION SUD	Structures d'hospitalisation complète	0	1	1	1	0
	Structures d'hospitalisation de jour	9	10	10	10	0
	Structures d'hospitalisation de nuit	0	1	1	1	0
	Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	1	0
	Appartements thérapeutiques	0	0	0	0	0
	Centres de crise	0	0	0	0	0
LA REUNION EST	Structures d'hospitalisation complète	0	1	1	1	0
	Structures d'hospitalisation de jour	3	3	3	3	0
	Structures d'hospitalisation de nuit	0	1	1	1	0
	Services de placement familial thérapeutique	1	1	1	1	0
	Appartements thérapeutiques	0	0	0	0	0
	Centres de crise	0	0	0	0	0
	Centres de postcure psychiatrique	0	0	0	0	0

(*) A La Réunion, les nouvelles autorisations d'hospitalisation complète, d'hospitalisation partielle de jour et d'hospitalisation partielle de nuit, en psychiatrie infanto-juvénile devront être délivrées sur les implantations d'hospitalisation complète de la psychiatrie adulte.

Les autorisations en vigueur par établissement au 1^{er} juin 2022

ZONES DE PROXIMITE	Raison sociale ET d'implantation	Psychiatrie - Générale						
		Hospi complète	Hospi partielle jour	Hospi partielle nuit	Placement fam.	Appt. Thérap.	Centre postcure	Centre de crise
LA REUNON-NORD	EPSMR-RUE DUPLESSIS CHAUDRON (STE CLO)		1					
LA REUNON-NORD	EPSMR-DUPARC (STE MARIE)				1			
LA REUNON-NORD	EPSMR-CAP NORD (SITE FELIX GUYON)							1
		0	1	0	1	0	0	1
LA REUNON-OUEST	EPSMR-GRAND POURPIER (ST PAUL)	1						
LA REUNON-OUEST	EPSMR-RUE DE L'HOPITAL (ST PAUL)		1					
LA REUNON-OUEST	EPSMR-CAP OUEST (SITE CHOR)							1
LA REUNON-OUEST	CLINIQUE LES FLAMBOYANTS OUEST	1	1	1				
		2	2	1	1	1	0	1
LA REUNON-SUD	CHU-PSY - AV PRINCIPALE (ST LOUIS)		1					
LA REUNON-SUD	CHU SITE SUD (SAINT PIERRE)	1	1	1				1
LA REUNON-SUD	CHU-PSY - RUE STE ROSE (ST PIERRE)		1					
LA REUNON-SUD	CHU-PSY - ALL DES AUBEPINES (ST PIERRE)				1			
LA REUNON-SUD	CHU-PSY - CITE LASSAYS (LE TAMPON)		1					
LA REUNON-SUD	CHU-PSY - RUE MERE THERESA (ST JOSEPH)		1					
LA REUNON-SUD	CLINIQUE LES FLAMBOYANTS SUD	1	1					
		2	6	1	1	0	0	1
LA REUNON-EST	EPSMR- RUE EDMOND ALBIUS (BRAS PANON)		1					
LA REUNON-EST	EPSMR-R DUMESGNIL D'ENGENTE (ST ANDRE)				1			
LA REUNON-EST	EPSMR-RUE DES DALHIAS (ST BENOIT)	1						
LA REUNON-EST	CLINIQUE LES FLAMBOYANTS EST	1	1	1				
		2	2	1	1	0	0	0

ZONES DE PROXIMITE	Raison sociale ET d'implantation	Psychiatrie - Infanto-juvénile						
		Hospi complète	Hospi partielle jour	Hospi partielle nuit	Placement fam.	Appt. Thérap.	Centre posture	Centre de crise
LA REUNON-NORD	EPSMR-IMMEUBLE TRITON (STE CLO)		1					
LA REUNON-NORD	EPSMR-AVE MARIA (ST DENIS)		1					
LA REUNON-NORD	EPSMR-DUPARC (STE MARIE)				1			
		0	2	0	1	0	0	0
LA REUNON-OUEST	EPSMR-GRAND POURPIER (ST PAUL)	1						
LA REUNON-OUEST	EPSMR-RUE DE L'HOPITAL (ST PAUL)		1		1			
LA REUNON-OUEST	EPSMR-AV LOUIS ARAGON (LE PORT)		1					
LA REUNON-OUEST	CLINIQUE LES FLAMBOYANTS OUEST	1	1	1				
		2	3	1	1	0	0	0
LA REUNON-SUD	CHU-PSY- 8 SAMUEL TREUTHARD (ST LOUIS)		1					
LA REUNON-SUD	CHU-PSY- 3 SAMUEL TREUTHARD (ST LOUIS)		1					
LA REUNON-SUD	CHU-PSY - RUE DES MERISIERS (ST LOUIS)		1					
LA REUNON-SUD	CHU SITE SUD (SAINT PIERRE)		1		1			
LA REUNON-SUD	CHU-PSY - ALL DES RAMEAUX (ST PIERRE)		1					
LA REUNON-SUD	CHU-PSY - ALLEE DES POETES (ST PIERRE)		1					
LA REUNON-SUD	CHU-PSY - RUE FLEURS JAUNES (CILAOS)		1					
LA REUNON-SUD	CHU-PSY - R GAL AILLERET (LE TAMPON)		1					
LA REUNON-SUD	CHU-PSY - RUE MERE THERESA (ST JOSEPH)		1					
LA REUNON-SUD	CLINIQUE LES FLAMBOYANTS SUD	1	1	1				
		1	10	1	1	0	0	0
LA REUNON-EST	EPSMR- RUE DES OPALES (BRAS PANON)		1					
LA REUNON-EST	EPSMR-R DUMESGNIL D'ENGENTE (ST ANDRE)		1		1			
LA REUNON-EST	CLINIQUE LES FLAMBOYANTS EST	1	1	1				
		1	3	1	1	0	0	0

Evolution des autorisations* sur la période 1er janvier 2018 - 1er juin 2022

(* Les autorisations, les non renouvellements d'autorisation, les retraits d'autorisation et les caducités constatées)

- **EURL Clinique Les Flamboyants Est** autorisation d'activité de Soins de Psychiatrie pour les modalités de **psychiatrie générale** et de **psychiatrie infanto-juvénile** en hospitalisation complète, en hospitalisation à temps partiel de jour, et en hospitalisation à temps partiel de nuit dans la **zone de proximité Est** ; Non mise en œuvre
- **SAS CLINIQUE LES FLAMBOYANTS SUD** autorisation de l'activité de soins de **Psychiatrie infanto-juvénile** en Hospitalisation complète, Hospitalisation à temps partiel de jour et Hospitalisation à temps partiel de nuit dans la **zone de proximité Sud**, sur le site de la Clinique les Flamboyants Sud ; Mise en œuvre le 01/10/2021.
- **SAS CLINIQUE LES FLAMBOYANTS OUEST** autorisation de l'activité de soins de **Psychiatrie infanto-juvénile** en Hospitalisation complète, Hospitalisation à temps partiel de jour et Hospitalisation à temps partiel de nuit dans la **zone de proximité Ouest**, sur le site de la Clinique les Flamboyants Ouest ; Non mise en œuvre.
- **EPSMR** renouvellement de l'autorisation d'activité de Soins de **psychiatrie générale** et de **psychiatrie infanto-juvénile** (*Ajustement des adresses d'implantation*).

Activité de soins n° 05 : Soins de suite et de réadaptation

Bilan Quantitatif de l'Offre de Soins (BQOS)

IMPLANTATION DE SSR ENFANTS ET ADOLESCENTS

ZONES DE PROXIMITE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022	OQOS - IMPLANTATIONS CIBLES 2023	Implantations possibles
LA REUNION - NORD	1	1	1	0
LA REUNION - OUEST	0	0	0	0
LA REUNION - SUD	2	2	2	0
LA REUNION - EST	0	0	0	0

(*) Les autorisations de prises en charge spécialisées sont délivrées dans le cadre d'autorisations supports de SSR polyvalents (prise en charge non spécialisée)

Les prises en charges spécialisées Enfants et Adolescents

ZONES DE PROXIMITE	MODALITES D'EXERCICE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017				IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022				OQOS-IMPLANTATIONS CIBLES 2023				Implantations possibles*					
		Enfants (<6 ans)		Juvénile (>=6 ans et <18 ans)		Enfants (<6 ans)		Juvénile (>=6 ans et <18 ans)		Enfants (<6 ans)		Juvénile (>=6 ans et <18 ans)		Enfants (<6 ans)		Juvénile (>=6 ans et <18 ans)			
		HC	HP	HC	HP	HC	HP	HC	HP	HC	HP	HC	HP	HC	HP	HC	HP		
LA REUNION NORD	SSR non spécialisés	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0
	SSRS - Affections de l'appareil locomoteur	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0
	SSRS - Affections du système nerveux	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0
	SSRS - Affections cardio-vasculaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections respiratoires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0
	SSRS - Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections des brûlés	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0
LA REUNION OUEST	SSR non spécialisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections de l'appareil locomoteur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections du système nerveux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections cardio-vasculaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections respiratoires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections des brûlés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LA REUNION SUD	SSR non spécialisés	1	0	2	1	1	0	2	1	1	0	2	1	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections de l'appareil locomoteur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections du système nerveux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections cardio-vasculaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections respiratoires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections des brûlés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LA REUNION EST	SSR non spécialisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections de l'appareil locomoteur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections du système nerveux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections cardio-vasculaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections respiratoires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections des brûlés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

HC : Hospitalisation complète

HP : Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit

(*) Les autorisations de prises en charge spécialisées sont délivrées dans le cadre d'autorisations supports de SSR polyvalents (prise en charge non spécialisée)

IMPLANTATIONS DE SSR ADULTES

ZONES DE PROXIMITE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022	OQOS - IMPLANTATIONS CIBLES 2023	Implantations possibles
LA REUNION - NORD	3	3	3	0
LA REUNION - OUEST	7	7	7	0
LA REUNION - SUD	6	6	6	0
LA REUNION - EST	3	3	3	0

Les prises en charges spécialisées Adultes

ZONES DE PROXIMITE	MODALITES D'EXERCICE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017		IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022		OQOS-IMPLANTATIONS CIBLES 2023				Implantations possibles*	
		HC	HP	HC	HP	HC		HP		HC	HP
						MINI	MAXI	MINI	MAXI		
LA REUNION NORD	SSR non spécialisés	3	3	3	3	3	3	3	3	0	0
	SSRS - Affections de l'appareil locomoteur	1	1	2	2	2	2	2	2	0	0
	SSRS - Affections du système nerveux	2	2	2	2	2	2	2	2	0	0
	SSRS - Affections cardio-vasculaires	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0
	SSRS - Affections respiratoires	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0
	SSRS - Affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections des brûlés	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0
	SSRS - Affections liées aux conduites addictives	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0
LA REUNION OUEST	SSR non spécialisés	6	4	7	5	7	7	5	5	0	0
	SSRS - Affections de l'appareil locomoteur	1	1	2	2	2	2	2	2	0	0
	SSRS - Affections du système nerveux	2	2	2	2	2	2	2	2	0	0
	SSRS - Affections cardio-vasculaires	0	1	1	1	1	1	1	1	0	0
	SSRS - Affections respiratoires	0	1	1	1	1	1	1	1	0	0
	SSRS - Affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0
	SSRS - Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections des brûlés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections liées aux conduites addictives	1	0	1	1	1	1	1	1	0	0
	SSRS - Affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0
LA REUNION SUD	SSR non spécialisés	6	6	6	6	6	6	6	6	0	0
	SSRS - Affections de l'appareil locomoteur	2	2	2	2	2	2	2	2	0	0
	SSRS - Affections du système nerveux	2	2	2	2	2	2	2	2	0	0
	SSRS - Affections cardio-vasculaires	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0
	SSRS - Affections respiratoires	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0
	SSRS - Affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections des brûlés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections liées aux conduites addictives	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0
	SSRS - Affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0
LA REUNION EST	SSR non spécialisés	3	3	3	3	3	3	3	3	0	0
	SSRS - Affections de l'appareil locomoteur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections du système nerveux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections cardio-vasculaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections respiratoires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections des brûlés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SSRS - Affections liées aux conduites addictives	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0
	SSRS - Affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0

(*) Pour l'activité de SSR non spécialisés et l'activité de SSR spécialisés, les modalités d'hospitalisation complète et d'hospitalisation de jour sont mises en œuvre sur les mêmes implantations sans dédoublement.

Les autorisations de prises en charge spécialisées sont délivrées dans le cadre d'autorisations supports de SSR polyvalents (prise en charge non spécialisée)

Evolution des autorisations* sur la période 1er janvier 2018 - 1er juin 2022

(* Les autorisations, les non renouvellements d'autorisation, les retraits d'autorisation et les caducités constatées)

CHU SITE FELIX GUYON (ST DENIS)

Non renouvellement de l'autorisation **SSR spécialisés - Affections liées aux conduites addictives** à effet à compter du 10/10/2020 [Cf. Article 2 de la Décision n°47/ARS/2020 du 17/07/2020].

Le CHU n'a pas sollicité le renouvellement pour la spécialisation - Affections liées aux conduites addictives pour se conformer aux dispositions du point XIX SSR du volet 4 - Objectifs Quantifiés de l'Offre de Soins (OQOS) du Schéma de santé 2018-2023, qui précise que « l'autorisation de SSR spécialisés en addictologie du CHU-site Nord sera retirée, au profit d'une conversion des lits en médecine pour réaliser des sevrages simples et complexes » **Non renouvellement**

CLINIQUE SAINT VINCENT

Autorisation d'activité de Soins de Suite et de Réadaptation adultes en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel pour la prise en charge **SSR Spécialisés - Affections de l'appareil locomoteur** dans la zone de proximité Nord (19/04/2021). **Non mise en œuvre**

AURAR / CLINIQUE OMEGA

- **Caducité** (31/08/2018) de l'activité de **SSR spécialisés – Affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien** pour adultes en **hospitalisation complète** (Constat d'arrêt d'activité de plus de 6 mois).

- Autorisation d'exercer l'activité de SSR adultes en **hospitalisation complète** pour les prises en charge SSR non spécialisés et **SSR spécialisés - Affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien**, dans la zone de proximité Ouest, sur le site de la Clinique OMEGA (08/10/2019). **Non mise en œuvre**

SAS CRF JEANNE D'ARC / CENTRE YLANG YLANG

- Autorisation d'activités de **SSR spécialisés - Affections cardio-vasculaires et Affections respiratoires** pour Adultes en hospitalisation complète, dans la zone de proximité Ouest, pour le Centre Ylang Ylang (25/03/2019). **Non mise en œuvre**

CLINIQUE ROBERT DEBRE

- Autorisation d'activité de **SSR adultes** en hospitalisation à temps partiel pour les prises en charge **Non Spécialisées et Spécialisées - Affections liées aux conduites addictives** dans la zone de proximité Ouest (19/04/2021). **Non mise en œuvre**

CENTRE DE BASSE VISION (HORUS)

- Autorisation d'activité de **SSR Non Spécialisés** adultes en hospitalisation complète dans la zone de proximité Ouest (19/04/2021). **Non mise en œuvre**

CLINIQUE LES TAMARINS OUEST

- Autorisation d'activité de **SSR spécialisés - Affections de l'appareil locomoteur** pour adultes en HP et HTP, dans la zone de proximité Ouest (25/03/2019). **Mise en œuvre le 06/03/2020**

SAS CRF JEANNE D'ARC / CENTRE LES EUCALYPTUS

- Autorisation d'activité de **SSR adultes** en HC et en HTP sur le territoire Sud pour les **prises en charge polyvalentes et spécialisées - affections liées aux conduites addictives**, pour le site du CENTRE les EUCALYPTUS (12/12/2017). **Non mise en œuvre**

GHER-SSR (SAINT-ANDRE)

- **Caducité** (04/03/2019) de l'autorisation de l'activité de **SSR Spécialisés – Affections de la personne âgée** polypathologique dépendante ou à risque de dépendance Adulte en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit accordée au GHER pour le site de Saint André

- Autorisation d'activité de SSR adultes en hospitalisation complète pour la prise en charge **SSR Spécialisés - Affections de la personne âgée** polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance dans la zone de proximité Est (09/10/2020). **Non mise en œuvre**

CLINIQUE DE LA PAIX

- Autorisation d'activité de SSR adultes en hospitalisation à temps partiel pour la prise en charge **SSR Spécialisés - Affections de la personne âgée** polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance dans la zone de proximité Est (08/04/2021). **Mise en œuvre le 28/04/2021**

Activité de soins n° 07 : Soins de longue durée**Bilan Quantitatif de l'Offre de Soins (BQOS)****Activité de soins n° 07 : Soins de longue durée**

ZONES DE PROXIMITE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022	OQOS-IMPLANTATIONS CIBLES 2023		Implantations possibles
			MINI	MAXI	
LA REUNION NORD	0	0	0	0	0
LA REUNION OUEST	0	0	0	1 (+1)	1
LA REUNION SUD	1	1	1	1	0
LA REUNION EST	1	1	1	1	0

Les autorisations en vigueur par établissement au 1^{er} juin 2022

ZONE DE PROXIMITE	Raison sociale ET d'implantation	07 Soins de longue durée
		Hospi complète
LA REUNON-NORD		0
LA REUNON-OUEST		0
LA REUNON-SUD	CHU SITE SUD - SLD (TAMPON)	1
LA REUNON-EST	GHER-SLD (ST ANDRE)	1
		1

Evolution des autorisations* sur la période 1er janvier 2018 - 1er juin 2022

(* Les autorisations, les non renouvellements d'autorisation, les retraits d'autorisation et les caducités constatées)

Pas d'évolution d'autorisation sur la période.

Activité de soins n°8 : Greffes d'organes et greffe de cellules hématopoïétiques allogreffe

Bilan Quantitatif de l'Offre de Soins (BQOS)

Grefe d'organes

ZONE DE REFERENCE	ORGANES	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017		IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022		OQOS - IMPLANTATIONS CIBLES 2023		Implantations possibles	
		Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants
LA REUNION MAYOTTE	Rein	1	1	1	1	1	1	0	0
	Pancréas	0	0	0	0	0	0	0	0
	Rein et pancréas	0	0	0	0	0	0	0	0
	Foie	0	0	0	0	0	0	0	0
	Intestin	0	0	0	0	0	0	0	0
	Cœur	1	0	1	0	1	0	0	0
	Poumon	0	0	0	0	0	0	0	0
	Cœur et poumon	0	0	0	0	0	0	0	0

Grefe de cellules hématopoïétiques allogreffe

ZONE DE REFERENCE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017		IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022		OQOS - IMPLANTATIONS CIBLES 2023		Implantations possibles	
	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants
LA REUNION MAYOTTE	1	0	1	0	1	0	0	0

Les autorisations en vigueur par établissement au 1^{er} juin 2022

ZONE DE REFERENCE	Raison sociale ET d'implantation	80 - Greffe de rein		85 - Greffe de cœur		88 - Greffe de cellules hématopoïétiques allogreffe	
		Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants
LA REUNION / MAYOTTE	CHU SITE FELIX GUYON (SAINT DENIS)	1	1	1			
LA REUNION / MAYOTTE	CHU SITE SUD (SAINT PIERRE)					1	
		1	1	1	0	1	0

Les variations d'autorisations* à compter du 1^{er} janvier 2018

(*) Les autorisations, les retraits d'autorisation et les caducités constatées

- CHU SITE FELIX GUYON (SAINT DENIS) Autorisation d'activité de soins de greffe de cœur chez l'adulte (29/01/2021).

Non mise en œuvre

Activité de soins n°09 : Traitement des grands brûlés**Bilan Quantitatif de l'Offre de Soins (BQOS)****Activité de soins n° 09 : Traitement des grands brûlés**

ZONE DE REFERENCE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022	OQOS-IMPLANTATIONS CIBLES 2023		Implantations possibles
			MINI	MAXI	
LA REUNION / MAYOTTE	1	1	1	1	0

Les autorisations en vigueur par établissement au 1^{er} juin 2022

ZONE DE REFERENCE	Raison sociale ET d'implantation	09 - Traitement des grands brûlés
LA REUNION / MAYOTTE	CHU SITE FELIX GUYON (SAINT DENIS)	1
		1

Evolution des autorisations* sur la période 1er janvier 2018 - 1er juin 2022

(* Les autorisations, les non renouvellements d'autorisation, les retraits d'autorisation et les caducités constatées

Pas d'évolution d'autorisation sur la période.

Activité de soins n°10 : Chirurgie cardiaque**Bilan Quantitatif de l'Offre de Soins (BQOS)****Chirurgie cardiaque adultes**

ZONE DE REFERENCE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022	OQOS-IMPLANTATIONS CIBLES 2023		Implantations possibles
			MINI	MAXI	
LA REUNION / MAYOTTE	1	1	1	1	0

Chirurgie cardiaque pédiatrique

ZONE DE REFERENCE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022	OQOS-IMPLANTATIONS CIBLES 2023		Implantations possibles*
			MINI	MAXI	
LA REUNION / MAYOTTE	1	0	0	1 (+1)	1

(* L'autorisation de la modalité pédiatrique devra se faire sur l'implantation de la chirurgie cardiaque "Adultes" dans un souci de sécurisation des prises en charge.

Les autorisations en vigueur par établissement au 1^{er} juin 2022

ZONE DE REFERENCE	Raison sociale ET d'implantation	10 - Chirurgie cardiaque	
		09 - Adulte (âge >=18 ans)	10 - Pédiatrique
LA REUNION / MAYOTTE	CHU SITE FELIX GUYON (SAINT DENIS)	1	0
		1	0

Evolution des autorisations* sur la période 1er janvier 2018 - 1er juin 2022

(* Les autorisations, les non renouvellements d'autorisation, les retraits d'autorisation et les caducités constatées

Pas d'évolution d'autorisation sur la période.

Activité de soins n°11 : Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie

Bilan Quantitatif de l'Offre de Soins (BQOS)

Activité de soins n° 11 : Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie

ZONES DE RECOURS	MODALITES D'EXERCICE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022	OQOS - IMPLANTATIONS CIBLES 2023		Implantations possibles
				MINI	MAXI	
LA REUNION NORD-EST	Actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multi sites et de défibrillation	0	0	0	0	0
	Actes portant sur les cardiopathies de l'enfant, y compris les réinterventions à l'âge adulte sur les cardiopathies congénitales (hors urgences)	1	1	1	1	0
	Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte*	2	2	1 (-1)	2	0
LA REUNION SUD-OUEST	Actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multi sites et de défibrillation	1	1	1	1	0
	Actes portant sur les cardiopathies de l'enfant, y compris les réinterventions à l'âge adulte sur les cardiopathies congénitales (hors urgences)	0	0	0	0	0
	Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte*	0	0	0	1 (+1)	1

(* La création d'une implantation dans la zone Sud-Ouest pour les "Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte" est envisagée sur la durée du SRS. Cette autorisation d'implantation dans la zone de recours Sud-Ouest se fera par délocalisation d'une implantation de la zone Nord-Est, sans modification du nombre régional d'implantations autorisées.

Les autorisations en vigueur par établissement au 1^{er} juin 2022

		11 - Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie		
ZONE DE RECOURS	Raison sociale ET d'implantation	81 - Actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multi sites et de défibrillation	82 - Actes portant sur les cardiopathies de l'enfant, y compris les éventuelles ré-interventions à l'âge adulte	83 - Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte
LA REUNION NORD-EST	CHU SITE FELIX GUYON (SAINT DENIS)		1	1
	CLINIQUE STE-CLOTILDE			1
		0	1	2
LA REUNION SUD-OUEST	CHU SITE SUD (SAINT PIERRE)	1		
		1	0	0

Evolution des autorisations* sur la période 1er janvier 2018 - 1er juin 2022

(* Les autorisations, les non renouvellements d'autorisation, les retraits d'autorisation et les caducités constatées)

Pas d'évolution d'autorisation sur la période.

Activité de soins n°12 : Neurochirurgie

Bilan Quantitatif de l'Offre de Soins (BQOS)

Activité de soins n° 12 : Neurochirurgie

ZONE DE REFERENCE	MODALITES D'EXERCICE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022	OQOS-IMPLANTATIONS CIBLES 2023		Implantations possibles
				MINI	MAXI	
LA REUNION MAYOTTE	Neurochirurgie générale pour adultes	1	1	1	1	0
	Neurochirurgie fonctionnelle cérébrale	0	0	0	0	0
	Neurochirurgie intracrânienne et extracrânienne en conditions stéréotaxiques	0	0	0	0	0
	Neurochirurgie pédiatrique*	0	1	1	1	0

(*) L'autorisation de la modalité pédiatrique devra se faire sur l'implantation de la neurochirurgie autorisée dans un souci de sécurisation de la prise en charge.

Les autorisations en vigueur par établissement au 1^{er} juin 2022

ZONE DE REFERENCE	Raison sociale ET d'implantation	12 - Neurochirurgie			
		Générale pour adultes	87 – Fonctionnelle cérébrale	88 - Radiochirurgie intracrânienne et extracrânienne en conditions stéréotaxiques	10 - Pédiatrique
LA REUNION / MAYOTTE	CHU SITE SUD (SAINT PIERRE)	1			1
		1			1

Evolution des autorisations* sur la période 1er janvier 2018 - 1er juin 2022

(*) Les autorisations, les non renouvellements d'autorisation, les retraits d'autorisation et les caducités constatées

CHU SITE SUD (SAINT PIERRE)

- Autorisation d'activité de soins de **neurochirurgie pédiatrique**, pour le site Sud (Saint Pierre) (28/03/2022). **Mise en œuvre le 08/04/2022.**

Activité de soins n°13 : Activité interventionnelle par voie endovasculaire en neuroradiologie

Bilan Quantitatif de l'Offre de Soins (BQOS)

Activité de soins n° 13 : Activité interventionnelle par voie endovasculaire en neuroradiologie

ZONE DE REFERENCE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022	OQOS-IMPLANTATIONS CIBLES 2023		Implantations possibles*
			MINI	MAXI	
LA REUNION MAYOTTE	1	1	1	2 (+1)	1

(*) L'implantation supplémentaire dans la zone de référence devra être positionnée à plus de 70 km de l'existante pour renforcer l'accessibilité à cette activité.

Les autorisations en vigueur par établissement au 1^{er} juin 2022

ZONE DE REFERENCE	Raison sociale ET d'implantation	13 - Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en neuroradiologie
LA REUNION / MAYOTTE	CHU SITE SUD (SAINT PIERRE)	1
		1

Evolution des autorisations* sur la période 1er janvier 2018 - 1er juin 2022

(*) Les autorisations, les non renouvellements d'autorisation, les retraits d'autorisation et les caducités constatées

Pas d'évolution d'autorisation sur la période.

Activité de soins n°14 : Médecine d'urgence

Bilan Quantitatif de l'Offre de Soins (BQOS)

Activité de soins n° 14 : Médecine d'urgence

ZONES DE PROXIMITE	MODALITES D'EXERCICE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022	OQOS-IMPLANTATIONS CIBLES 2023		Implantations possibles
				MINI	MAXI	
LA REUNION NORD	SAMU	1	1	1	1	0
	SMUR	1	1	1	1	0
	SMUR PEDIATRIQUE	0	0	0	0	0
	SMUR SAISONNIERE	0	0	0	0	0
	ANTENNES SMUR	0	0	0	0	0
	STRUCTURES D'URGENCES	1	1	1	1	0
	STRUCTURES D'URGENCES PEDIATRIQUES	1	1	1	1	0
	STRUCTURES D'URGENCES SAISONNIERES	0	0	0	0	0
LA REUNION OUEST	SAMU	0	0	0	0	0
	SMUR	1	1	1	1	0
	SMUR PEDIATRIQUE	0	0	0	0	0
	SMUR SAISONNIERE	0	0	0	0	0
	ANTENNES SMUR	0	0	0	0	0
	STRUCTURES D'URGENCES	1	1	1	1	0
	STRUCTURES D'URGENCES PEDIATRIQUES	1	1	1	1	0
	STRUCTURES D'URGENCES SAISONNIERES	0	0	0	0	0
LA REUNION SUD	SAMU	0	0	0	0	0
	SMUR	1	1	1	1	0
	SMUR PEDIATRIQUE	0	0	0	0	0
	SMUR SAISONNIERE	0	0	0	0	0
	ANTENNES SMUR	0	0	0	0	0
	STRUCTURES D'URGENCES	1	1	1	1	0
	STRUCTURES D'URGENCES PEDIATRIQUES	1	1	1	1	0
	STRUCTURES D'URGENCES SAISONNIERES	0	0	0	0	0
LA REUNION EST	SAMU	0	0	0	0	0
	SMUR	1	1	1	1	0
	SMUR PEDIATRIQUE	0	0	0	0	0
	SMUR SAISONNIERE	0	0	0	0	0
	ANTENNES SMUR	0	0	0	0	0
	STRUCTURES D'URGENCES	1	1	1	1	0
	STRUCTURES D'URGENCES PEDIATRIQUES	0	0	0	0	0
	STRUCTURES D'URGENCES SAISONNIERES	0	0	0	0	0

Les autorisations en vigueur par établissement au 1^{er} juin 2022

ZONE DE PROXIMITE	Raison sociale ET d'implantation	Type d'autorisation						
		22 - SAMU Service d'aide médicale urgente	23 - SU Structure des urgences	24 - SUP Structure des urgences pédiatriques	26 - SMUR Structure mobile d'urgence et de réanimation	27 - SMURP Structure mobile d'urg et de réa pédiatrique	29 - SMUR Antenne	
LA REUNON-NORD	CHU SITE FELIX GUYON (SAINT DENIS)	1	1	1	1			
LA REUNON-OUEST	CH GABRIEL MARTIN		1	1	1			
LA REUNON-SUD	CHU SITE SUD (SAINT PIERRE)		1	1	1			
LA REUNON-EST	GHER (SAINT-BENOIT)		1		1			

Evolution des autorisations* sur la période 1er janvier 2018 - 1er juin 2022

(* Les autorisations, les non renouvellements d'autorisation, les retraits d'autorisation et les caducités constatées)

Pas d'évolution d'autorisation sur la période.

Activité de soins n°15 : Réanimation

Bilan Quantitatif de l'Offre de Soins (BQOS)

Activité de soins n° 15 : Réanimation

ZONES DE REOURS	MODALITES D'EXERCICE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022	OQOS- IMPLANTATIONS CIBLES 2023		Implantations possibles
				MINI	MAXI	
LA REUNION NORD-EST	Adultes	1	1	1	1	0
	Pédiatrique	1	1	1	1	0
	Pédiatrique spécialisée	0	0	0	0	0
LA REUNION SUD-OUEST	Adultes	2	2	2	2	0
	Pédiatrique	1	1	1	1	0
	Pédiatrique spécialisée	0	0	0	0	0

Les autorisations en vigueur par établissement au 1^{er} juin 2022

ZONE DE REOURS	Raison sociale ET d'implantation	15 - Réanimation		
		09 - Adulte (âge >=18 ans)	10 - Pédiatrique	98- Pédiatrique spécialisée
LA REUNION NORD-EST	CHU SITE FELIX GUYON (SAINT DENIS)	1	1	0
		1	1	0
LA REUNION SUD-OUEST	CHU SITE SUD (SAINT PIERRE)	1	1	0
	CH OUEST REUNION	1	1	0
		2	1	0

Evolution des autorisations* sur la période 1er janvier 2018 - 1er juin 2022

(*) Les autorisations, les non renouvellements d'autorisation, les retraits d'autorisation et les caducités constatées

Pas d'évolution d'autorisation sur la période.

Activité de soins n°16 : Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale

Bilan Quantitatif de l'Offre de Soins (BQOS)

Activité de soins n° 16 :
Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale

ZONES DE PROXIMITE	MODALITES D'EXERCICE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022	OQOS - IMPLANTATIONS CIBLES 2023		Implantations possibles
				MINI	MAXI	
LA REUNION NORD	Hémodialyse en centre adultes	2	2	2	2	0
	Hémodialyse en centre enfants	1	1	1	1	0
	Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée	2	2	2	2	0
	Hémodialyse en unité d'autodialyse simple ou assistée	3	3	3	3	0
	Dialyse à domicile par hémodialyse ou par dialyse péritonéale (Adultes)*	1	1	1	1	0
	Dialyse à domicile par hémodialyse ou par dialyse péritonéale (Enfants)*	1	1	1	1	0
LA REUNION OUEST	Hémodialyse en centre adultes	2	2	2	2	0
	Hémodialyse en centre enfants	0	0	0	0	0
	Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée	2	2	2	2	0
	Hémodialyse en unité d'autodialyse simple ou assistée	6	6	6	6	0
	Dialyse à domicile par hémodialyse ou par dialyse péritonéale (Adultes)*	1	1	1	1	0
	Dialyse à domicile par hémodialyse ou par dialyse péritonéale (Enfants)*	0	0	0	0	0
LA REUNION SUD	Hémodialyse en centre adultes	3	3	3	3	0
	Hémodialyse en centre enfants	0	0	0	0	0
	Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée	2	2	2	2	0
	Hémodialyse en unité d'autodialyse simple ou assistée	4	5	5	5	0
	Dialyse à domicile par hémodialyse ou par dialyse péritonéale (Adultes)*	0	0	0	0	0
	Dialyse à domicile par hémodialyse ou par dialyse péritonéale (Enfants)*	0	0	0	0	0
LA REUNION EST	Hémodialyse en centre adultes	2	2	2	2	0
	Hémodialyse en centre enfants	0	0	0	0	0
	Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée	2	2	2	2	0
	Hémodialyse en unité d'autodialyse simple ou assistée	3	3	3	3	0
	Dialyse à domicile par hémodialyse ou par dialyse péritonéale (Adultes)*	0	0	0	0	0
	Dialyse à domicile par hémodialyse ou par dialyse péritonéale (Enfants)*	0	0	0	0	0

(* Les implantations de dialyse à domicile, adultes et enfants, sont comptabilisées sur la zone dont relève le siège social de chaque entité juridique détentrice de l'autorisation. Elles ont vocation à couvrir l'ensemble du territoire. Les autorisations délivrées de dialyse à domicile devront, pour les adultes, proposer les deux modalités : hémodialyse à domicile et dialyse péritonéale.

Les autorisations en vigueur par établissement au 1^{er} juin 2022

ZONE DE PROXIMITE	Raison sociale ET d'implantation	16 -IRC						
		40 Dialyse centre adulte	41 Dialyse centre ent	42 Dialyse unité méd.	43 Autodialyse simple	44 Autodialyse assistée	45 Dialyse Domicile	46 Dialyse peritp. domicile
LA REUNON-NORD	CHU SITE FELIX GUYON (SAINT DENIS)	1	1					1
	UAD-UDM-DAD (STE CLOTILDE) - ASDR			1	1	1	1	
	UAD (STE MARIE) - ASDR				1	1		
	UDM (ST DENIS)-AURAR			1				
	UAD (ST DENIS)-AURAR				1	1		
	CENTRE DE DIALYSE STE-CLOTILDE	1						
		2	1	2	3	3	1	1
LA REUNON-OUEST	CH OUEST REUNION	1						
	UAD (ST PAUL) - ASDR				1	1		
	UAD (LA POSSESSION)-ASDR				1	1		
	UAD-UDM (LE PORT) - AURAR			1	1	1		
	UAD (ST PAUL) - AURAR				1	1		
	UAD-DAD-DP (ST GILLES) - AURAR				1	1	1	
	UAD (ST LEU) - AURAR				1	1		
	CENTRE DE DIALYSE JEANNE D'ARC			1				
CENTRE DE DIALYSE ORCHIDÉES	1							
		2	0	2	6	6	1	0
LA REUNON-SUD	CHU SITE SUD (SAINT PIERRE)	1						
	UDM-UAD (ST LOUIS) - AURAR			1				
	UAD (ST JOSEPH) - AURAR				1	1		
	UAD (TAMPON) - AURAR				1	1		
	CENTRE (ST PIERRE/U1) - AURAR	1			1	1		
	UDM-UAD (ST PIERRE/U2) - AURAR			1	1	1		
	CTRE HEMODIALYSE MG DURIEUX	1						
CHU SITE SUD (CILAOS)				1	1			
		3	0	2	5	5	0	0
ZONE DE PROXIMITE REUNON-EST	GHER (SAINT-BENOIT)	1						
	UAD-UDM (STE ANDRE) - ASDR			1	1	1		
	CENTRE-UDM-UAD (ST BENOIT) - AURAR	1		1	1	1		
	UAD (SALAZIE) - AURAR				1	1		
		2	0	2	3	3	0	0

Evolution des autorisations* sur la période 1er janvier 2018 - 1er juin 2022

(*) Les autorisations, les non renouvellements d'autorisation, les retraits d'autorisation et les caducités constatées

UAD (SALAZIE) - AURAR

- Autorisation du 15/10/2015; Mise en œuvre le 27/06/2019

UAD (ST LEU) - AURAR

- Autorisation du 15/10/2015; Mise en œuvre le 06/03/2020

CHU SITE SUD (CILAOS)

- Autorisation de l'activité de soins de Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale selon la modalité **hémodialyse en unité d'autodialyse simple ou assistée** dans la zone de proximité Sud, **sur le site Sud Cilaos** (20/07/2020). **Non mise en œuvre.**

CH OUEST REUNION

- Autorisation du du 11/12/2017; Mise en œuvre le 25/03/2021

Activité de soins n° 17: Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal

Bilan Quantitatif de l'Offre de Soins (BQOS)

ANNEXE 14

(Arrêté n° 227/ARS/2021 du 07/10/2021 fixant le BQOS pour la période du 29/10/2021 au 31/12/2021)

Activité de soins n° 17 : Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités de diagnostic prénatal

Activités cliniques d'AMP

ZONES DE RECOURS	MODALITES D'EXERCICE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022	OQOS - IMPLANTATIONS CIBLES 2023	Implantations possibles
LA REUNION NORD-EST	Prélèvement d'ovocytes en vue d'AMP	0	0	0	0
	Prélèvement de spermatozoïdes	0	0	0	0
	Transfert des embryons en vue de leur implantation	0	0	0	0
	Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	0
	Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0	0
LA REUNION SUD-OUEST	Prélèvement d'ovocytes en vue d'AMP	2	2	2	0
	Prélèvement de spermatozoïdes	2	2	2	0
	Transfert des embryons en vue de leur implantation	2	2	2	0
	Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	1	1	1	0
	Mise en œuvre de l'accueil des embryons	1	1	1	0

Activités biologiques d'AMP

ZONES DE RECOURS	MODALITES D'EXERCICE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022	OQOS- IMPLANTATIONS CIBLES 2023	Implantations possibles
LA REUNION NORD-EST	Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	0	0	0	0
	Activités relatives à la fécondation in vitro sans ou avec micromanipulation, comprenant notamment : le recueil, la préparation et la conservation du sperme, la préparation et la conservation des ovocytes	0	0	0	0
	Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	0	0	0	0
	Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	0
	Conservation à usage autologue des gamètes et préparation et conservation à usage autologue des tissus germinaux en application de l'article L.2141-11	0	0	0	0
	Conservation des embryons en vue d'un projet parental ou en application du 2° du II de l'article L.2141-4	0	0	0	0
	Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	0
LA REUNION SUD-OUEST	Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	2	2	2	0
	Activités relatives à la fécondation in vitro sans ou avec micromanipulation, comprenant notamment : le recueil, la préparation et la conservation du sperme, la préparation et la conservation des ovocytes	2	2	2	0
	Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	1	1	1	0
	Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	1	1	1	0
	Conservation à usage autologue des gamètes et préparation et conservation à usage autologue des tissus germinaux en application de l'article L.2141-11	2	2	2	0
	Conservation des embryons en vue d'un projet parental ou en application du 2° du II de l'article L.2141-4	2	2	2	0
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	1	1	1	0	

Activités de diagnostic prénatal

Examens de biologie médicale ou d'imagerie permettant d'évaluer le risque que l'embryon ou le fœtus présente une affection susceptible de modifier le déroulement ou le suivi de grossesse

ZONES DE RECOURS	MODALITES D'EXERCICE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022	OQOS - IMPLANTATIONS CIBLES 2023	Implantations possibles
LA REUNION NORD-EST	Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	1	1	0
	Echographie obstétricale et fœtale au sens du 1° du III de l'article R.2131-1 du CSP	1	1	1	0
	Examens de génétique portant sur l'ADN fœtal libre circulant dans le sang maternel	0	0	1 (+1)	1
LA REUNION SUD-OUEST	Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	0	0	0	0
	Echographie obstétricale et fœtale au sens du 1° du III de l'article R.2131-1 du CSP	1	1	1	0
	Examens de génétique portant sur l'ADN fœtal libre circulant dans le sang maternel	0	0	0	0

Activités de diagnostic prénatal

Examens de biologie médicale et d'imagerie à visée diagnostique

ZONES DE RECOURS	MODALITES D'EXERCICE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022	OQOS- IMPLANTATIONS CIBLES 2023	Implantations possibles
LA REUNION NORD-EST	Examens de cytogénétique, y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique	1	1	1	0
	Examens de génétique moléculaire	1	1	1	0
	Examens de biochimie fœtale à visée diagnostique	0	0	0	0
	Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses	0	0	0	0
	Echographie obstétricale et fœtale au sens du 2° du III de l'article R.2131-1 du CSP	1	1	1	0
	Autres techniques d'imagerie fœtale à visée diagnostique	0	0	0	0
LA REUNION SUD-OUEST	Examens de cytogénétique, y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique	0	0	0	0
	Examens de génétique moléculaire	0	0	0	0
	Examens de biochimie fœtale à visée diagnostique	0	0	0	0
	Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses	0	0	0	0
	Echographie obstétricale et fœtale au sens du 2° du III de l'article R.2131-1 du CSP	1	1	1	0
	Autres techniques d'imagerie fœtale à visée diagnostique	0	0	0	0

Les autorisations en vigueur par établissement au 1^{er} juin 2022

ZONES DE RECOURS	Raison sociale ET d'implantation	Activités cliniques d'AMP					Activités biologiques d'AMP						
		R2142-1 du CSP					R2142-1 du CSP						
		a/1°	d/1°	b/1°	c/1°	e/1°	a/2°	c/2°	d/2°	g/2°	f/2°	e/2°	b/2°
		47	48	49	50	73	51	52	54	59	74	75	80
		47-AMP clinique : prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP 48-AMP clinique : prélèvement d'ovocytes en vue d'un don et d'une autoconservation de gamètes L2141-12 49-AMP clinique : prélèvement de spermatozoïdes 50-AMP clinique : transfert des embryons en vue de leur implantation 73-AMP Clinique : mise en œuvre de l'accueil des embryons 51-AMP Bio : préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle 52-AMP Bio : Activités liées au don de sperme et autoconservation de gamètes L2141-12 54-AMP Bio : Activités liées au don d'ovocytes ou conservation de gamète L2142-12 59-AMP Bio : Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci 74-AMP Bio : conservation des embryons en vue d'un Projet Parental 75-AMP Bio : AMP Bio : Conservation à usage autologue des gamètes et préparation et conservation à usage autologue des tissus germinaux en application de l'article L 2141-11 et autoconservation de gamètes L2141-12 80-AMP Bio : activité relative à la FIV avec ou sans micromanipulation											
		00 Pas de forme											
LA REUNION NORD-EST	CHU SITE FELIX GUYON (SAINT DENIS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LA REUNION SUD-OUEST	CHU SITE SUD (SAINT PIERRE)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	CLINIQUE JEANNE D'ARC	1		1	1								
	CERBALLIANCE LE PORT					1				1		1	1
		2	1	2	2	1	2	1	1	1	2	2	2

ZONES DE RECOURS	Raison sociale ET d'implantation	Activités de DPN - Examens de biologie médicale ou d'imagerie permettant d'évaluer le risque que l'embryon ou le fœtus présente une affection susceptible de modifier le déroulement ou le suivi de grossesse			Activités de DPN - Examens de biologie médicale et d'imagerie à visée diagnostique					
		I / R2131-1 du CSP			II / R2131-1 du CSP					
		1°	2°	3°	1°	2°	3°	4°	5°	6°
		AL		AP	60	AN	AM	62		
		AL-DPN : Les examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	Echographie obstétricale et fœtale au sens du 1° du III de l'article R.2131-1 du CSP	AP-DPN : Examens de génétique portant sur l'ADN fœtal libre circulant dans le sang maternel	60-DPN : Les examens de cytogénétique, y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique	AN-DPN : Les examens de génétique moléculaire	AM-DPN : Les examens de biochimie fœtale à visée diagnostique	62-DPN : Les examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses	Echographie obstétricale et fœtale au sens du 2° du III de l'article R. 2131-1 du CSP	Autres techniques d'imagerie fœtale à visée diagnostique
		00 Pas de forme								
LA REUNION NORD-EST	CHU SITE FELIX GUYON (SAINT DENIS)	1	1	0	1	1	1	0	1	0
LA REUNION SUD-OUEST	CHU SITE SUD (SAINT PIERRE)		1						1	
	CLINIQUE JEANNE D'ARC									
	CERBALLIANCE LE PORT									
		0	1	0	0	0	0	0	1	0

Evolution des autorisations* sur la période 1er janvier 2018 - 1er juin 2022

(*) Les autorisations, les non renouvellements d'autorisation, les retraits d'autorisation et les caducités constatées

Pas d'évolution d'autorisation sur la période.

Activité de soins n°18 : Traitement du cancer

Bilan Quantitatif de l'Offre de Soins (BQOS)

Activité de soins n° 18 : Traitement du cancer

Chirurgie des cancers

ZONES DE RECOURS	MODALITES D'EXERCICE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022	OQOS-IMPLANTATIONS CIBLES 2023		Implantations possibles
				MINI	MAXI	
LA REUNION NORD-EST	Chirurgie digestive*	3	3	2 (-1)	3	0
	Chirurgie mammaires (tumeurs du sein)	1	2	2	2	0
	Chirurgie gynécologique	2	2	2	2	0
	Chirurgie ORL et maxillo-faciale	3	3	3	3	0
	Chirurgie urologique	2	2	2	2	0
	Chirurgie thoracique	2	2	2	2	0
	Chirurgie hors soumis à seuil	4	4	4	4	0
LA REUNION SUD-OUEST	Chirurgie digestive	3	3	3	3	0
	Chirurgie mammaires (tumeurs du sein)	3	3	3	3	0
	Chirurgie gynécologique	2	2	2	2	0
	Chirurgie ORL et maxillo-faciale	2	2	2	2	0
	Chirurgie urologique	2	2	2	2	0
	Chirurgie thoracique	1	1	1	1	0
	Chirurgie hors soumis à seuil	4	4	4	4	0

(*) Pour la zone Nord-Est, dans le cas où une implantation ne pourrait conserver son autorisation de traitement du cancer "Chirurgie des cancers digestifs" pour non atteinte des seuils, cette dernière sera retirée des objectifs quantifiés (passage de 3 à 2)

Autres traitements des cancers

ZONES DE RECOURS	MODALITES D'EXERCICE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022	OQOS-IMPLANTATIONS CIBLES 2023		Implantations possibles
				MINI	MAXI	
LA REUNION NORD-EST	Radiothérapie externe	1	1	1	1	0
	Curiothérapie	0	0	0	0	0
	Utilisation thérapeutique des radioéléments en sources non scellées	1	0	1 (+1)	1 (+1)	1
	Chimiothérapie ou autres traitements médicaux spécifiques du cancer	2	2	2	2	0
LA REUNION SUD-OUEST	Radiothérapie externe	1	1	1	1	0
	Curiothérapie	1	1	1	1	0
	Utilisation thérapeutique des radioéléments en sources non scellées	0	0	0	0	0
	Chimiothérapie ou autres traitements médicaux spécifiques du cancer	1	2	2	2	0

Les autorisations en vigueur par établissement au 1^{er} juin 2022

ZONE DE RECOURS	Raison sociale ET d'implantation	18 - Cancer										
		Autres traitements des cancers				Chirurgie des cancers						
		67 - Chimiothérapie ou autre traitement spécifique du cancer	68 - Radiothérapie	70 - Curiothérapie	71 - Radiothérapie métabolique (Sources non scellées)	69 - Chirurgie des cancers hors soumis à seuil	90 - Chirurgie cancers : digestif	91 - Chirurgie des cancers : sein	92 - Chirurgie des cancers : urologie	93 - Chirurgie des cancers : thorax	94 - Chirurgie des cancers : gynécologie	95 - Chirurgie cancers : ORL et maxillo-faciale
LA REUNION NORD-EST	CHU SITE FELIX GUYON (SAINT DENIS)	1				1	1	1	1	1	1	1
	GHER (SAINT-BENOIT)					1	1					1
	CLINIQUE STE-CLOTILDE	1	1			1	1	1	1	1	1	1
	CLINIQUE SAINT VINCENT					1						1
		2	1	0	0	4	3	2	2	2	2	3
LA REUNION SUD-OUEST	CHU SITE SUD (SAINT PIERRE)	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1
	CH OUEST REUNION	1				1	1				1	
	CLINIQUE LES ORCHIDEES					1	1	1	1			
	CLINIQUE DURIEUX					1		1				1
		2	1	1	0	4	3	3	2	1	2	2

Evolution des autorisations* sur la période 1er janvier 2018 - 1er juin 2022

(* Les autorisations, les non renouvellements d'autorisation, les retraits d'autorisation et les caducités constatées)

CHU SITE FELIX GUYON (SAINT DENIS)

- la modalité d'**utilisation thérapeutique de radioéléments en sources non scellées** sur le site Félix Guyon n'a pas été renouvelée **Non Renouvellement**
- Autorisation de l'activité de soins de Traitement du cancer selon la modalité **Chirurgie des cancers du sein** dans la zone de recours Nord-Est, sur le site Félix Guyon (20/07/2020). **Mise en œuvre le 02/09/2020**

CH OUEST REUNION

- Autorisation d'exercer l'activité de soins de Traitement du cancer selon la modalité de **Chimiothérapie** ou autres traitements médicaux spécifiques du cancer dans la zone de recours Sud-Ouest sur le site du CH Ouest Réunion (18/03/2019). **Non mise en œuvre**

CLINIQUE DURIEUX

- Retrait de l'autorisation de l'activité de soins de traitement du cancer selon la modalité **chirurgie des cancers digestifs** accordée à la SAS Clinique Durieux (*non-respect des seuils*) (31/01/2019). **Retrait d'autorisation**

CLINIQUE LES ORCHIDEES

- Autorisation d'exercer l'activité de soins de traitement du cancer selon la modalité **Chirurgie des cancers : digestif** dans la zone de proximité Sud-Ouest (14/10/2019). **Mise en œuvre le 25/10/2019**

Activité de soins n°19 : Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales

Bilan Quantitatif de l'Offre de Soins (BQOS)

Activité de soins n° 19 :
Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne
par empreintes génétiques à des fins médicales

ZONE DE REFERENCE	MODALITES D'EXERCICE	IMPLANTATIONS AUTORISEES	OQOS-IMPLANTATIONS CIBLES 2023	Implantations possibles
LA REUNION MAYOTTE	Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	0
	Analyses de génétique moléculaire	1	1	0

Les autorisations en vigueur par établissement au 1^{er} juin 2022

		19 - Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales	
ZONE DE REFERENCE	Raison sociale ET d'implantation	84 - Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	85 - Analyses de génétique moléculaire
LA REUNION / MAYOTTE	CHU SITE FELIX GUYON (SAINT DENIS)	1	1
		1	1

Les variations d'autorisations* à compter du 1^{er} janvier 2018

(*) Les autorisations, les retraits d'autorisation et les caducités constatées

Pas d'évolution d'autorisation sur la période.

EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS

Bilan Quantitatif de l'Offre de Soins (BQOS)

Tomographes à émissions de positons (Tep Scan)

ZONE DE REFERENCE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017		IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022		OQOS - CIBLES 2023		Demande recevable	
	IMPLANTATIONS	APPAREILS	IMPLANTATIONS	APPAREILS	IMPLANTATIONS	APPAREILS	IMPLANTATIONS	APPAREILS
LA REUNION MAYOTTE	1	1	1	1	1	2 (+1)	0	1

Caméras à scintillation munies ou non de détecteurs d'émission de positons en coïncidence

ZONE DE REFERENCE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017		IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022		OQOS - CIBLES 2023		Demande recevable	
	IMPLANTATIONS	APPAREILS	IMPLANTATIONS	APPAREILS	IMPLANTATIONS	APPAREILS	IMPLANTATIONS	APPAREILS
LA REUNION MAYOTTE	1	3	1	3	1	4 (+1)	0	1

Caissons hyperbares

ZONES DE RECOURS	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017		IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022		OQOS - CIBLES 2023		Demande recevable	
	IMPLANTATIONS	APPAREILS	IMPLANTATIONS	APPAREILS	IMPLANTATIONS	APPAREILS	IMPLANTATIONS	APPAREILS
LA REUNION NORD-EST	0	0	0	0	0	0	0	0
LA REUNION SUD-OUEST	1	1	1	2	1	2	0	0

Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique à utilisation clinique

ZONES DE PROXIMITE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017		IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022		OQOS - CIBLES 2023		Demande recevable	
	IMPLANTATIONS	APPAREILS	IMPLANTATIONS	APPAREILS	IMPLANTATIONS	APPAREILS	IMPLANTATIONS	APPAREILS
LA REUNION NORD	3	5	3	5	3	6 (+1)	0	1
LA REUNION OUEST	3	3	4	4	4	4	0	0
LA REUNION SUD	3	4	4	5	4	5	0	0
LA REUNION EST	1	1	1	1	2 (+1)	2 (+1)	1	1

Scanographes à utilisation médicale

ZONES DE PROXIMITE	IMPLANTATIONS AUTORISEES au 31-12-2017		IMPLANTATIONS AUTORISEES au 1er juin 2022		OQOS - CIBLES 2023		Demande recevable	
	IMPLANTATIONS	APPAREILS	IMPLANTATIONS	APPAREILS	IMPLANTATIONS	APPAREILS	IMPLANTATIONS	APPAREILS
LA REUNION NORD	4	5	4	7	4	7	0	0
LA REUNION OUEST	2	3	3	3	3	3	0	0
LA REUNION SUD	3	4	3	4	4 (+1)	5 (+1)	1	1
LA REUNION EST	1	1	2	2	2	2	0	0

Les autorisations en vigueur par établissement au 1^{er} juin 2022

ZONE DE REFERENCE	Raison sociale ET d'implantation	Tomographe à émissions de positons (TEP)
LA REUNION / MAYOTTE	CHU SITE FELIX GUYON (SAINT DENIS)	1
		1

ZONE DE REFERENCE	Raison sociale ET d'implantation	Caméras à scintillation munies ou non de détecteurs d'émission de positons en coïncidence
LA REUNION / MAYOTTE	CHU SITE FELIX GUYON (SAINT DENIS)	3
		3

ZONE DE RECOURS	Raison sociale ET d'implantation	Caisson hyperbare
La REUNION OUEST-SUD	CHU SITE SUD (SAINT PIERRE)	2
		2

ZONE DE PROXIMITE	Raison sociale ET d'implantation	IRM
La REUNON-NORD	CHU SITE FELIX GUYON (SAINT DENIS)	1
	CABINET DE RADIOLOGIE LES ALIZES	2
	CIM DU CAPRICORNE	2
		5
La REUNON-OUEST	GIE-IOR (POLE IM CHOR)	1
	IRM LITTORAL OUEST (SITE ORCHIDEES)	1
	GIE-GP (POLE IM CHOR)	1
	CIM ST-GILLES LES HAUTS	1
	4	
La REUNON-SUD	CHU SITE SUD (SAINT PIERRE)	2
	SCM IRM SCANNER SUD (TAMPON)	1
	CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE (LE TAMPON)	1
	CIM - SCM EUROPA	1
	5	
La REUNON-EST	IRMEST (SITE-GHER)	1
		1

ZONE DE PROXIMITE	Raison sociale ET d'implantation	SCANNER
LA REUNON-NORD	CHU SITE FELIX GUYON (SAINT DENIS)	2
	CIM STE-CLOTILDE	2
	SCM SCANNER DU CENTRE VILLE	2
	CIM (SAINT SUZANNE)	1
	7	
LA REUNON-OUEST	CH OUEST REUNION	1
	GIE-SCAN OUEST (POLE IM CHOR)	1
	SCANNER GIMO (SITE ORCHIDEES)	1
	3	
LA REUNON-SUD	CHU SITE SUD (SAINT PIERRE)	2
	SCM IRM SCANNER SUD (TAMPON)	1
	CIM - SCM EUROPA	1
	4	
LA REUNON-EST	SCANNER DE L'EST (SITE-GHER)	1
	CAB. Radio. Les Alizés (St-André)	1
	2	

Evolution des autorisations* sur la période 1er janvier 2018 - 1er juin 2022

(* Les autorisations, les non renouvellements d'autorisation, les retraits d'autorisation et les caducités constatées)

Caissons hyperbares

CHU – Site sud (Saint Pierre)

- décision n° 34/ARS/2017 du 25/03/2019 accordant au Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion l'autorisation d'installation d'un équipement matériel lourd – Caisson hyperbare dans la zone de recours Sud-Ouest pour le site Sud (Saint Pierre)

Scanographes à utilisation médicale

SCM SCANNER DU CENTRE VILLE

- décision n° 132/ARS/2019 du 08/10/2019, accordant à la SCM SCANNER DU CENTRE VILLE l'autorisation d'un équipement matériel lourd – Scanographe à utilisation médicale dans la zone de proximité Nord

SELARL CABINET DE RADIOLOGIE LES ALIZES

- décision n° 133/ARS/2019 du 08/10/2019, accordant à la SELARL CABINET DE RADIOLOGIE LES ALIZES l'autorisation d'un équipement matériel lourd – Scanographe à utilisation médicale dans la zone de proximité Est

SCM EUROPA

- décision n° 33/ARS/2019 du 25/03/2019, accordant à la SCM EUROPA l'autorisation d'installation d'un équipement matériel lourd – Scanographe à utilisation médicale dans la zone de proximité Sud

SCM CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE SAINTE CLOTILDE

- décision n° 78/ARS/2018 du 28/06/2018, accordant à la SCM CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE SAINTE CLOTILDE l'autorisation d'installation d'un équipement matériel lourd – Scanographe à utilisation médicale sur le territoire de santé Nord-Est sur le site de la Clinique Sainte Clotilde. Besoins exceptionnels

SELARL CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE DE SAINT BENOIT

- décision n° 193/ARS/2017 du 13/12/2017, accordant à la SELARL CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE DE SAINT BENOIT l'autorisation d'installation d'un équipement matériel lourd de type scanographe à utilisation médicale sur le territoire de santé Nord-Est

SELARL CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE DE SAINT BENOIT

- décision n° 193/ARS/2017 du 13/12/2017, accordant à la SELARL CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE DE SAINT BENOIT l'autorisation d'installation d'un équipement matériel lourd de type scanographe à utilisation médicale sur le territoire de santé Nord-Est

SELARL CIM CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE

- décision n°136/ARS/2020 du 31/08/2020 constatant la caducité de l'autorisation d'installation d'un équipement matériel lourd de type scanographe à utilisation médicale accordée à la SELARL CIM CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE sur le site de la Clinique Durieux

Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique à utilisation clinique

GIE GRAND POURPIER

- décision n° 77/ARS/2018 du 22/06/2018, accordant au GIE GRAND POURPIER l'autorisation d'installation d'un équipement matériel lourd – Appareil d'IRM à utilisation clinique sur le territoire de santé Ouest

SELARL CIM DE SAINT BENOIT

- décision n°76/ARS/2019 du 21/05/2019 constatant la **caducité** de l'autorisation d'installation d'un appareil d'IRM à utilisation clinique accordée à la SELARL CIM DE SAINT BENOIT sur le site de Saint André

SCM EUROPA

- décision n° 76/ARS/2018 du 22/06/2018, accordant à la SCM EUROPA l'autorisation d'installation d'un équipement matériel lourd – Appareil d'IRM à utilisation clinique sur le territoire de santé Sud